

BREVET D'APTITUDE AU GOLF 2015

Le golf est unique en raison de son caractère spécial. Le joueur est son propre arbitre et accorde à l'intégrité et à l'esprit sportif une importance primordiale.

Seules les personnes en possession du Startpas ou de la carte fédérale prouvant leur affiliation à un club belge reconnu par la F.R.B.G. et l'A.F.G. ou la V.V.G., sont en droit de passer les tests du Brevet d'Aptitude au Golf.

1. BUT

Le Brevet d'Aptitude au Golf a été introduit en 1988 par la Fédération Royale Belge de Golf. La pratique du golf dans le respect de ses traditions et dans l'esprit d'origine du jeu n'est possible que si tous les joueurs respectent les Règles de Golf qui sont universelles.

Ces joueurs doivent prouver qu'ils ont suffisamment de connaissance des règles d'étiquette et des règles du jeu et qu'ils ont en outre les aptitudes techniques suffisantes pour obtenir ce brevet.

Le Brevet d'Aptitude au Golf est officiellement reconnu par l'Association Européenne de Golf.

2. COMPÉTENCES ET ORGANISATION

La F.R.B.G., l'A.F.G. et V.V.G. sont chargées de la réglementation du Brevet d'Aptitude au Golf et en ont délégué l'organisation pratique aux clubs affiliés qui sont membres effectifs (A,B,C).

L'organisation du Brevet d'Aptitude au Golf est du ressort du Comité Sportif ou du Comité des Règles des clubs qui sont membres effectifs (A,B,C) de la Fédération.

Chaque club est responsable du bon déroulement du Brevet d'Aptitude au Golf et s'engage à le faire passer selon la présente réglementation.

3. RÈGLEMENT

Le parcours pour obtenir le Brevet d'Aptitude au Golf comprend 2 étapes qui doivent être réussies dans un délai de 6 mois, à savoir le test théorique et le test sur le terrain.

3.1. TEST THÉORIQUE

La durée du test théorique est limitée à 80 minutes maximum et se passe sous la supervision du club.

Après le test théorique, les candidats ne peuvent emporter aucune copie des questions.

A. Test écrit pour adultes (16 ans et plus)

Le candidat disposera d'un questionnaire à choix multiples sur l'Etiquette (10 questions), sur les Définitions (5 questions) et sur les Règles de Golf 1 à 28 (15 questions).

- Le livre officiel des Règles peut être utilisé.
- La réussite du test est subordonnée à un total cumulé de 24 bonnes réponses sur 30 questions posées.

Test théorique écrit pour adultes (16 ans et plus) : questions via quiz « Adult »



B. Test écrit pour juniors (13, 14 et 15 ans)

Le candidat disposera d'un questionnaire à choix multiples sur l'Etiquette (5 questions) et sur les Règles de Golf 1 à 28 (10 questions).

- Le livre officiel des Règles peut être utilisé.
- La réussite de l'examen est subordonnée à un total cumulé de 12 bonnes réponses sur 15 questions posées.

Test théorique écrit pour juniors (13, 14 et 15 ans) : questions via quiz « Junior »

C. Test oral pour juniors (12 ans ou moins)

Ce test se déroulera sous forme d'un entretien au cours duquel le candidat sera mis en situation de jeu et devra répondre aux questions prises dans les questionnaires à choix multiples pour juniors.

- Le livre officiel des Règles peut être utilisé.
- L'emploi d'un ouvrage de référence sur les Règles de Golf est également autorisé. Il doit être approuvé par le R&A ou la F.R.B.G. ou l'A.F.G. ou la V.V.G.
- La réussite de l'examen est subordonnée à un résultat de 80%.

Test théorique oral pour juniors (12 ans et moins) : questions via quiz « Junior »

3.2. TEST SUR LE TERRAIN POUR L'OBTENTION DU BAG : TOUR DE 9 TROUS EN STABLEFORD

- Le test se passera sur un terrain raccourci* d'une longueur de 1.375 à 1.700 mètres pour 9 trous. Toute dérogation à cette règle est de la compétence de la Commission Technique de la Fédération en accord avec la V.V.G. et l'A.F.G..
- La formule de jeu est single stableford.
- Le joueur reçoit 2 strokes par trou.
- Le temps imparti pour jouer 9 trous dans des conditions normales est de 2 heures.

Le candidat a réussi s'il obtient 18 points Stableford ET à condition qu'il ait fait preuve de respect de l'Etiquette et de sa connaissance des Règles de Golf pendant son parcours.

Le candidat reçoit un 54 Hcp.

Parcours raccourci : Le parcours raccourci est déterminé par le club qui place des marques de départ mobiles (Brunes : longueur min. 1.375m et max 1.700m sur 9 trous).

Il n'est pas obligatoire de construire des emplacements de départ. Idéalement, les Par 3 sont raccourcis à 55-75 mètres, les Par 4 à 150-200 mètres, les Par 5 à 220-270 mètres. Le Par d'origine est conservé. Il doit y avoir au moins 1 par 5 de 230 mètres et la longueur totale minimale doit être 1375 mètres.

3.3. REPÊCHAGE

Si un candidat ne réussit pas les tests ou un des tests, il pourra repasser les tests non réussis aux dates établies par le Comité Sportif ou le Comité des Règles du club.

3.4. ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS

- Le test théorique est mentionné dans l'historique du handicap du joueur
- le BAG est mentionné dans l'historique du handicap avec Hcp54
- le secrétariat du club délivre le Brevet d'Aptitude au Golf (sous forme de certificat) signé par le Capitaine du club. Le joueur reçoit un handicap 54.
- le joueur a obtenu un Hcp club qui peut être modifié ensuite selon les modalités du club.